



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly –
Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 19

Séance du Conseil intercommunal
du 22 mai 2013

Salle du Conseil communal
rue du Centre 59 à 1025 St-Sulpice

ORDRE DU JOUR

0. Présentation du Commandant F. Schaer - information
1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012
4. Correspondances
5. Assermentation
6. Communications du bureau
7. Communications du Comité de direction
8. Préavis n° 1/2013 : "comptes 2012"
9. Préavis n° 2/2013 : "gestion 2012"
10. Motions, postulats, interpellations
11. Questions
12. Divers

M. le Président ouvre la séance à 2015 h.

1. Appel

21 délégués sont présents. Le quorum est atteint et le Conseil intercommunal peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Correspondances

Le bureau fait part de deux courriers reçus.

Le premier concerne la démission de Mme Käslin au sein de la commission de gestion et le second de Mme Rosana Joliat Herrera qui démissionne du Conseil communal de Renens le 30 juin 2013.

5. Election d'un membre de la commission de gestion

Un délégué de chaque commune doit être présent au sein de la commission de gestion. Mme Käslin propose à sa succession M. Christian Wyssa, absent lors de la séance, qui a donné son aval pour intégrer dite commission.

Il est élu par acclamation.

6. Assermentation

Aucun délégué n'est assermenté.

7. Communications du bureau

M. Perlini se permet de rappeler une information.

Lors du remplacement d'un membre dans une commission permanente, le bureau souhaite avoir une annonce officielle pour qu'il puisse donner son approbation.

Pour exemple, M. Zumbrunnen, absent pour raison de maladie, a été remplacé par M. Romon. L'information est parvenue au bureau par le biais de M. Panzera. Le bureau s'attendait à une lettre de démission ou à une information de la commune de Villars-Ste-Croix, ce qui n'a pas été le cas.

M. Romon a eu le droit de siéger à la commission de gestion, de débattre durant ce mandat, mais n'a pas eu le droit de vote.

Cependant, ce jour, M. Panzera a informé le Président que M. Zumbrunnen est de retour car il est à nouveau en bonne santé et réintègre la commission de gestion alors que le bureau s'attendait à une démission.

M. Panzera explique que Villars-Ste-Croix et St-Sulpice ont deux représentants (un pour le bureau ou commission ad hoc et un pour la commission de gestion), et qu'il était difficile d'assumer ce tournus et ce remplacement. Il remercie M. Romon pour sa présence durant ces travaux exécutés et souhaite un bon retour à M. Zumbrunnen à la commission de gestion.

8. Communications du Comité de Direction

M. Farine relève quelques points traitant du travail du Comité de Direction depuis la dernière séance du Conseil intercommunal.

Le Comité de Direction a œuvré depuis l'été passé à gérer la période intermédiaire entre l'ancien et le nouveau Commandant. La période fut pénible et laborieuse mais le Comité de Direction a réussi à apaiser la situation.

Le 1^{er} février, le nouveau Commandant a pris sa fonction au sein de la Police de l'Ouest lausannois. Certains conseillers ont déjà pu le voir à l'œuvre lors de la cérémonie d'assermentation ainsi que lors de sa présentation avant la séance du Conseil de ce soir.

Ce matin même, le Comité de Direction a visité le chantier F41. Les travaux sont encore loin d'être terminés. Le déménagement est prévu pour octobre, voire novembre.

Une délégation du Comité de Direction s'est rendue à l'Académie de police à Savatan afin d'assister à la remise des diplômes des policiers.

La POL a la chance de pouvoir accueillir des nouveaux agents venant de Savatan. Une nouvelle série d'aspirants est partie en formation, ce qui devrait permettre de compenser les effectifs.

9. Préavis n° 1/2013 : « comptes 2012 »

M. Perlini passe en revue les pages des comptes 2012. La parole n'est pas demandée.

Il passe la parole au rapporteur qui lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL "SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 01/2013 du Comité de Direction,
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

approuve

1. les comptes de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » arrêtés au 31 décembre 2012 et en donne décharge au Comité de Direction.

10. Préavis no 2/2013 : « gestion 2012 »

M. Perlini donne la parole à qui veut la prendre.

M. Freymond demande s'il est possible d'envoyer le rapport de gestion plus rapidement car la commission de gestion a rencontré le Comité de Direction le 14 avril. Les Conseillers ayant reçu le rapport deux semaines plus tard, ils n'ont pas pu transmettre leurs questions.

M. Farine répond qu'une des raisons du retard pour la transmission du rapport est due au manque de chiffres provenant du Secri.

Il ajoute que les Conseillers ont reçu le document en version pdf dans l'attente du document relié.

M. Perlini passe la parole au rapporteur qui lit les conclusions du rapport ainsi que les vœux et observations de la commission de gestion.

Observation 1

La commission de gestion approuve l'attribution de CHF 300'000.-- au fonds de réserve pour l'équipement SO/MO. Cependant, elle restera vigilante quant au bien-fondé et à l'obligation de la création d'une telle unité avant d'accorder cette dépense. La commission suggère que la future dépense passe par un préavis.

M. Farine confirme que si une dépense doit intervenir pour le SO/MO, un préavis sera présenté en bonne et due forme.

Vœux 1 : rappel des compétences financières du CODIR

La commission rappelle au CODIR que le dépassement maximum par poste au budget est de CHF 50'000.--. Elle demande le respect de cette limite de compétence.

M. Farine accepte cette remarque ; toute dépense dépassant CHF 50'000.-- fera l'objet d'une information à la commission de gestion.

Vœu 2 : Organisation de la POL suite aux travaux de réflexions

La commission de gestion prend note qu'aucun résultat visible ou concret n'est à noter pour 2012. Néanmoins, elle exprime le souhait que le Conseil intercommunal soit informé dans les meilleurs délais, des modifications majeures structurelles et organisationnelles de l'Association et du corps de police.

M. Farine explique que la présentation du Commandant était prévue avant la transmission de ce vœu, preuve que le Comité de Direction va dans le sens de la commission de gestion.

Vœu 1 de la commission de gestion 2011 : composition de la commission de police :

La commission de gestion 2012 prend acte qu'en application de la législation cantonale et du règlement de police de notre Association, la commission de police doit être composée exclusivement de fonctionnaires supérieurs de police, de membres d'une Autorité exécutive ou d'un fonctionnaire spécialisé (spécifiquement formé et compétent en matière de droit pénal). Il n'est dès lors pas imaginable d'intégrer en son sein une personne extérieure à l'Association pouvant y représenter notre Société. Soyons certains que la solution appliquée par le Comité de Direction, soit l'attribution de sa présidence à un juriste, collaborateur de l'Association mais non membre du corps de police en tant que tel, apporte la meilleure solution.

La commission de gestion propose d'accepter la réponse du Comité de Direction et de classer le vœu no 1 de 2011.

Mme Käslin informe l'assemblée qu'en l'absence de réponses écrites de la part du Comité de Direction, la commission de gestion maintient les vœux nos 1 et 2.

M. Perlini demande si la commission de gestion maintient quand même le vœu no 2 vu la présentation du Commandant en début de séance. M. Panzera répond par l'affirmative. Il pense que d'autres modifications de la structure peuvent apparaître dans les prochaines semaines ou mois à venir. Il remercie le Commandant pour sa présentation.

M. Delessert est favorable au maintien de ce vœu. Cela donne mandat à la commission de gestion de réanalyser la situation en connaissance de cause, ce qui n'a pas été fait cette année car la commission de gestion n'avait pas d'éléments traités en 2012. Il souhaite maintenir ce souhait de dialogue entre le Comité de Direction et la commission de gestion.

Le Conseil intercommunal a un rôle important de relais auprès des Conseils communaux.

Tout au long de l'année, le Comité de Direction se doit de communiquer sur les points importants, même si c'est une communication écrite en dehors des séances du Conseil. Le Conseil intercommunal se doit de pouvoir représenter ceci dans les législatifs communaux, respectivement à l'ensemble de la population.

M. Delessert revient sur la présentation du Commandant qui a relevé que la question des postes de ville était politique. M. Delessert abonde dans le sens du Commandant. Il rappelle que lorsque les statuts de l'Association ont été adoptés, ce fut une condition ; sans l'aspect poste de ville, la POL n'aurait pas vu le jour.

M. Farine répond que l'objectif du Comité de Direction est d'informer et d'offrir une transparence complète.

Le Bureau intermunicipal a pris connaissance de la présentation du Commandant. Cette volonté de transparence est bien établie.

Vœu no 1 : rappel des compétences financières du CODIR

Le Conseil adopte à l'unanimité le vœu no 1.

Vœu no 2 : Organisation de la POL suite aux travaux de réflexions.

Le Conseil adopte à l'unanimité le vœu no 2.

A main levée et à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 02/2013 du Comité de Direction,
- ouï le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

approuve

1. la gestion de l'exercice 2012 et en donne décharge au Comité de Direction.

11. Motions, postulats, interpellations.

Les membres du Conseil ont reçu les réponses apportées aux interpellations de M. Piroti et Mme Ravaioli.

Mme Ravaioli ne souhaitait pas appuyer sur ce qui ne va pas mais elle pense qu'il est judicieux que les policiers apprennent de leurs erreurs.

Mme Berseth remarque que les citoyens sont responsables et qu'ils peuvent essayer de régler leur conflit dans la discussion. Les gens doivent éviter de surcharger la police pour des peccadilles car il est difficile pour les policiers de faire un bon tri des appels.

Mme Ravaioli rebondit sur les propos de Mme Berseth. Elle est choquée de ce qu'elle a entendu. Elle rappelle que si les gens appellent la police ce n'est pas par plaisir, mais par nécessité.

12. Questions

M. Delacrausaz a lu dans 24 Heures que les policiers communaux sont contre la réforme des caisses de pensions. Quelle est la position de la POL ? En cas d'acceptation, quelle est la conséquence sur les policiers en termes de motivation ?

M. Farine répond que le Comité de Direction en tant qu'employeur ne va pas aller à l'encontre des réformes proposées par la caisse de pensions. Il a rendu attentif la commission du personnel pour qu'elle se positionne fortement pour défendre les policiers. Si l'âge de retraite d'un policier est repoussé, forcément les corps de police vont être péjorés. Le Comité de Direction attend la prochaine assemblée de la CIP. Par ailleurs, d'autres caisses de pensions sont dans le même cas de figure.

M. Glardon ajoute que lors de la séance du mois de juin, les délégués auront la possibilité d'accepter ou non ce projet. S'il n'est pas accepté, c'est la remise en question totale du système arrêté. La primauté des prestations sera remise en question avec des mesures plus dommageables pour les pensionnés.

M. Delessert, en son nom personnel, revient sur le vœu no 3 de la commission de gestion 2011 qui stipulait la mise à disposition des mutations de personnels, promotions, départs à la retraite, nouvelles arrivées, etc.

Le Comité de Direction avait répondu que les chiffres seraient transmis en fin d'année. A fin 2012, aucune information n'a été transmise.

M. Farine souhaite que ces informations fassent partie du rapport de gestion. Il va étudier cet aspect.

M. Delessert signale que ce sont les rapports humains qui l'intéressent et non les chiffres.

13. Divers

Aucun divers.

Le Conseil intercommunal :

Le Président :



Michele Perlini

La Secrétaire :



Sophie Gosteli